Les douze points du Capital espagnol et international

[(Ce communiqué confidentiel de la section patronale du «Syndicat» officiel de la Métallurgie de la province de Barcelone, que nous reproduisons ci-après, est un exemple de la réaction patronale face à la pression de la classe ouvrière espagnole qui réorganise son combat et qui, après tant d'années de souffrances, de nouveau jette ses ponts d'espoir vers un avenir meilleur.

Ce texte n'intéresse pas que les travailleurs d'Espagne, il concerne l'internationale ouvrière qui subit l'exploitation des mêmes patrons. Les masques peuvent être différents, mais dans leurs communiqués «confidentiels», dans leurs réunions «syndicales», ils tiennent les mêmes raisonnements, le même langage.

Au moment où des secteurs importants du patronat français multiplient les contacts avec leurs collègues espagnols, concluant des accords industriels et financiers, il est indispensable que les travailleurs de langue française soient informés de la réalité de la «libération».

Mais face à ces raisonnements, à ces projets de répression, la classe ouvrière peut être victorieuse si elle ne cesse de développer et de formuler par une pratique toujours plus efficace son sens de la solidarité, de l'efficacité, sa conscience et son action de classe, son projet d'émancipation intégrale.)]

Gamete Tecnico-economico sidero-metalurgico

Sindicato Provincial del metal

1. – Les entreprises se sentent le devoir de convaincre notre gouvernement d'agir avec la plus grande énergie afin d'éviter, en dehors des entreprises, le développement de conflits politiques qui, une fois installés au sein même des entreprises, s'y camouflent sous la forme de conflits du travail avec beaucoup d'habileté.

Le dénigrement des faits réels ne pouvant en aucun cas masquer le véritable fond du problème, essaie de consolider des situations salariales conflictuelles en abusant de la tolérance de l'autorité, permettant de fausses activités «démocratiques».

La sécurité et la stabilité de notre régime n'ont aucune raison de craindre des organisations uniquement appuyées par des intérêts internationaux aux mauvaises intentions connues.

L'entreprise ne peut agir avec une grande énergie en son sein et encore moins a l'extérieur contre ces organisations subversives.

2. – L'autorité devrait agir instantanément et nettement, en dehors de l'entreprise, contre les individus, les «commandos» et les groupes activistes qui, sans cesse, sont en train de faire naître des situations conflictuelles.

L'action de l'autorité au sein des entreprises ne devrait se réaliser qu'en cas de situation d'émergence, qui sont les conséquences d'une imprévoyance ou de circonstances exceptionnelles qui doivent être tranchées afin d'éviter un plus grand mal.

3. – Les entreprises ne connaissent pas toujours les activistes, mais elles peuvent fournir des pistes et des informations afin que l'autorité puisse agir et mener des enquêtes sur les activités de ces activistes en dehors de l'entreprise. Actuellement, cela n'est pas mené avec une énergie suffisante pour éviter ce qui pourrait l'être.

L'entreprise ne dispose pas de moyens pour mener ces enquêtes, et là n'est pas sa mission.

4. – Les jurés d'entreprise doivent être dûment protégés et posséder assez d'autorité pour être le véritable instrument du dialogue avec la direction de l'entreprise. Les jurés ne devraient pas être montés contre les entreprises par le vice-secrétariat, l'Aménagement social ou les assesseurs sociosyndicaux qui, parfois, orientent maladroitement les jurés vers une position démagogique qui ne parvient pas à satisfaire les activistes et qui crée, en revanche, une situation de confusionnisme entre les jurés-représentants et la direction de l'entreprise, ce qui se traduit en perte de prestige pour tous deux, et dont profitent les groupes subversifs pour atteindre leur objectif.

5. – L'expérience qui ressort de la décision des Magistratures du travail est le développement de nouveaux et de plus amples conflits qui détériorent la situation, les entreprises devant modifier des décisions rendues nécessaires pour établir l'ordre et la discipline.

6. – Les renvois justifiés, encore plus dans les cas qui nous intéressent ici, devraient toujours être effectués SANS INDEMNISATION, vu que le contraire serait de créer un professionnalisme du conflit social et de l'indemnisation.

7. – En ce qui concerne les prochaines élections syndicales, il est nécessaire de prendre toutes les précautions utiles pour éviter que, à l'abri d'une fausse démocratie, les groupes de pression activistes ne puissent s'emparer d'une prétendue représentativité, tant dans l'organisation syndicale qu'au sein même des entreprises.

8. – Le Social et l'Économique sont infailliblement liés. La prospérité du pays se mesure à celle de ses entreprises. Le scepticisme le plus absolu a envahi actuellement le milieu de la direction de l'entreprise, qui doit employer la plupart de

son activité à la solution de situations conflictuelles, délaissant ainsi sa mission fondamentale qui est la création de richesses.

9. — Il est indispensable de mettre au point un système pour que les entreprises n'engagent pas du personnel ayant des antécédents conflictuels et professionnalisés dans ce genre d'activité.

10. — La situation présente de récession avec inflation n'est pas une ambiance favorable pour trouver l'équilibre économique de l'entreprise nécessaire à l'obtention de bénéfices permettant le développement, l'investissement et l'autofinancement. Dans cette situation de scepticisme, tant dans le domaine social que dans le domaine économique, on peut difficilement prendre soin des problèmes sociaux, d'une part, et fiscaux, d'autre part, qui sont chaque fors plus exigeants.

11. — Les mesures économiques prises par le gouvernement pour le relancement ne résoudront pas le problème de l'entreprise avec la rapidité exigée par les circonstances. Le problème a atteint une trop grande profondeur pour pouvoir correspondre à une mesure nettement timide.

La meilleure mesure de relancement est la confiance.

L'ambiance malsaine ne se dissipe pas.

12. — Une action politique et économique plus combative, qui garantisse le libre exercice de l'entreprise, l'entière tranquillité socio-économique et le sain espoir dans l'avenir du pays, dans la stabilité et avec énergie, est de la plus haute nécessité.

Barcelone, le 4 février 1971.